

BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER !

Adopter les bons gestes du tri, quoi de plus facile ! Il suffit d'un soupçon de réflexion, d'un zeste de bonne volonté et d'un minimum d'application. Emballages PMC (bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et cartons à boissons) dans le sac bleu et aux parcs à conteneurs, verre dans les bulles à verre près de chez vous, et papiers-cartons ficelés et déposés devant votre porte ou aux parcs à conteneurs. Difficile de faire plus simple, et surtout plus utile pour notre environnement.

LES INTRUS DU TRI... DANS LE SAC PMC !

Le tri est parfait lorsqu'on en maîtrise toutes les règles. Testez-vous en repérant parmi tous les emballages repris ci-dessous, quels sont ceux qui ne peuvent **PAS** être collectés sélectivement avec les emballages PMC. Un conseil : si vous êtes perdus, n'hésitez pas à consulter votre Guide de Tri (joint dans votre calendrier des ramassages). Vous trouverez sûrement la solution. Sinon : regardez vite la réponse ci-dessous. Vous découvrirez pourquoi ces emballages ne peuvent pas se retrouver dans le sac bleu PMC.

	A	B	C	D	E	F	G
1							
2							
3							
4							

Les intrus sont : A1, G1, B2, D2, E2, G2, A3, B3, C3, D3, F3, G3, C4, D4, E4, F4, G4

POURQUOI SONT-ILS INTERDITS ?

Parce que dans le sac PMC sont uniquement repris :

bouteilles et flacons en plastiques, emballages métalliques et cartons à boissons.

Bon pas de : barquette de frites (A1) - pot de yaourt sale (G4)

Parce que ces emballages contiennent aussi des restes alimentaires.

Ras non plus de : sachet en plastique (B2) - barquette vide de beurre (G2) -

seau vide (B3) - bidon d'huile (C4) - feuille en aluminium (D4) - pot de

yaourt vide (E4)

Parce que ces produits plastiques ou métalliques ne sont pas compatibles avec le

recyclage des emballages acceptés dans le sac PMC, de part leur composition chimique.

MAIS OÙ LES DÉPOSER ALORS ?

• Dans le sac d'ordures ménagères : A1, G1, B2, D2, G2, A3, C3, D4, F4, G4

• Aux parcs à conteneurs : E2, B3, D3, G3, C4, F4

• Au compost : F3

Le ne sont pas des emballages : De plus, certains peuvent présenter des risques pour la santé du personnel au centre de tri (bactéries, moisissures de restes alimentaires, objets coupants, déchets chimiques...).

Ras non plus de : linge (D2) - chaussure (A2) - assiette brisée (D3) - tasse

casée (G5) - seringue (F4) - ampoule (C5) - trognon de pomme (F5) -

percuteur (E2) - poupée (G1) -

Pour toute information complémentaire,
contactez votre intercommunale
au 04 240 74 94
ou surfez sur www.intradel.be

Pour tout savoir sur FOST Plus,
le tri et le recyclage,
appelez le N° gratuit 08 00 00 2690
ou surfez sur www.fostplus.be

